



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2017-001

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2017

Sommaire

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-01-03-002 - arrêté modifiant l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique social et culturel de Corse (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2017-01-03-002

arrêté modifiant l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12
juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres
du conseil économique social et culturel de Corse
arrêté désignant des membres du CESCC



PREFET DE CORSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

Arrêté n° en date du 3/1/2017
modifiant l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des
membres du conseil économique, social et culturel de Corse

**Le Préfet de Corse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-10 du code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté n°16-1900 en date du 11 octobre 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M Benoît BONNEFOI secrétaire général pour les affaires de Corse auprès du préfet de Corse ;
- VU l'arrêté n°2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse ;
- VU les désignations de l'UPA Région Corse en date du 21 novembre 2016 et de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse en date du 14 novembre 2016 ;
- SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

ARRETE_

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2011193-0001 en date du 12 juillet 2011 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social et culturel de Corse est modifié comme suit :

SECTION ECONOMIQUE ET SOCIALE

I – ENTREPRISES ET ACTIVITES PROFESSIONNELLES NON SALARIEES

Organisations représentant les petites et moyennes entreprises artisanales de Corse :

Mme Louise NICOLAÏ à la place de M. Patrick MIAS

Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse :

M. François GABRIELLI à la place de Mme Louise NICOLAÏ

«le reste sans changement ».

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

P/le préfet de Corse
le secrétaire général
pour les affaires de Corse



Benoît BONNEFOI